

PROCÈS-VERBAL DEL'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société A.B.R 83 AGENCEMENT DU BATIMENT ET RENOVATION

SASU au capital social de 3000 €

Siège social : 71 BOUCLE DE LA CANTARELLE, 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

RCS TOULON - N° 979 836 277

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 janvier,

L'associé unique de la société A.B.R 83 AGENCEMENT DU BATIMENT ET RENOVATION - SASU immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 979 836 277, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société.

Présidence et composition de l'assemblée

L'assemblée est présidée par M. Pierre BOMBRAY, président de la société.

Le président rappelle que l'assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales et statutaires afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Décision relative à la rémunération du président de la société

DÉLIBÉRATIONS

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide que le président de la société, M. Pierre BOMBRAY, ne percevra aucune rémunération pour l'exercice 2025.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est déclarée levée.

M. Pierre BOMBRAY

A.B.R83 AGENCEMENT DU BÂTIMENT ET RÉNOVATION
71 Boucle de la Cantarelle - 83140 Six-Fours-Les-Plages
SIREN: 979 836 277 - Tél: 06 63 83 64 01
contact@abr83.fr - Décennale MAAF

